

## République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune -  
Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

### ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023***

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de votants : 20

Le treize avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du sept avril deux mil vingt-trois, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Cathy NICUTA, Sébastien VERFAILLIE, Julien HERNU.

**EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS** : Bertrand DELORY procuration à Eric CHAPPE, Thierry CHAPPE, Maxime CANTRAINE, Ludivine TAFFIN.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

**Réf : 2023-20 / 2023-04-13-11<sup>ème</sup> : Finances : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022**

La séance ouverte,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

considérant que le compte est bien établi,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

constatant que le compte administratif présente un résultat positif de fonctionnement de l'ordre de 1 414 586,66 €, correspondant au résultat net de l'année antérieure de 1 063 722,76 € additionné par le résultat de l'exercice 2022 de 350 863,90 €,

considérant que la section d'investissement présente un résultat négatif de 52 920,84 € auquel est ajouté le total des restes à réaliser de 511 627,33 € en dépenses et 658 656,69 € en recettes, soit un excédent total de financement de 94 108,52 €,

Vu l'avis de la commission des finances du 30 mars 2023, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>PROPOSITION D’AFFECTATION</b> (pour le montant du résultat à affecter)	1 414 586,66 €
<b>1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement</b>	0,00 €
<b>2 - REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002</b>	1 414 586,66 €

et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l’État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture le 17 avril 2023

et de la publication le 17 avril 2023

À Gonnehem, le  
Le Maire  
**Bernard DELELIS**